

COMMUNE DE TOURRETTES



DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Trois Septembre,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 août 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : M. AUFFRET – J.L. GIRAUD – G. BARRA, **Adjoint**

S. ALLEG – J.M. BAGNIS – E. MENUT - A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - J.C. SANSONI - A. RASKIN – J. TOCQUER – M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à J-L. GIRAUD) – A-M. GAUBERTI (pouvoir à E. MENUT) – S. LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. DUBOIS (pouvoir à G. BARRA) – N. DEDULLE, (pouvoir à J.C. SANSONI) N. BARRECA (pouvoir à A. RASKIN) - J. HENSELER (pouvoir à M. AUFFRET) – S. BEURRIER (pouvoir à C. BOUGE) - J. RAYNAUD (pouvoir à J. TOCQUER)

**MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STEP : AVENANT n°1**

**VU** la nécessité de lancer un marché de travaux à procédure adaptée pour rénover la station d'épuration de Tourrettes avec notamment l'achat d'une nouvelle presse à boue.

**QUE** le marché a été attribué à OTV pour un montant de 316.190 € H.T après le lancement d'une procédure de mise en concurrence.

Il convient après étude avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, représenté par «Canal de Provence», de présenter un avenant n°1 d'un montant de 32.690 € HT soit 10,3 % du montant initial du marché afin de rajouter des prestations nécessaires au niveau de la serre de déshydratation notamment le remplacement de 2 brasseurs d'air, remplacement de la gavopompe, fourniture et pose d'un nouveau compacteur, et changement du moteur du dégrilleur.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'ACTER** de la passation de l'avenant n°1, pour un montant de 32.690 € HT.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP M49, section d'investissement,
- **DE DONNER** à M. le Maire tous les pouvoirs pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE